



Société Anonyme
Derbystraat 255, 9051 Gand
NE BE 0477.032.538
(ci-après dénommée "la Société")

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le conseil d'administration d'ABO-Group Environment NV (la " Société ") invite les détenteurs de ses titres à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 décembre 2024 à 11 heures, devant Frank Liesse, notaire à Anvers, au siège du notaire situé à Kasteelpleinstraat 59, 2000 Anvers.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. REDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Réduction du capital de 993.461,09 € dans le but de réaliser une distribution aux actionnaires, par le remboursement sur chaque action de 1/10.568.735e du montant de la réduction de capital.

Proposition de résolution : *L'Assemblée décide de réduire le capital de 993.461,09 €, pour le ramener de 165.497.113,39 € à 164.503.652,30 €, par remboursement aux actionnaires de 1/10.568.735e de cette réduction de capital par action. Cette réduction de capital sera imputée conformément à l'avis positif du Comité de décision.*

L'assemblée donne les autorisations les plus larges au conseil d'administration - agissant de manière externe comme le prévoient les statuts de la société alors en vigueur et avec droit de substitution - pour mettre en œuvre la résolution de réduction du capital en termes réels prise ci-dessus.

2. AUTORISATIONS D'ACHAT D'ACTIONS PROPRES POUR LES OFFRIR A SES EMPLOYES

Proposition de résolution : *L'assemblée autorise le conseil d'administration à acquérir, dans le cadre de l'article 7:215, §1, troisième alinéa du CSA, ses propres actions, parts bénéficiaires ou certificats pour les offrir à son personnel ou au personnel de ses entreprises liées ; ces titres doivent être transférés au personnel dans un délai de 12 mois à compter de leur acquisition.*

3. AUTORISATIONS EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Proposition de résolution : *L'assemblée décide d'accorder l'autorisation :*

- à chaque administrateur de la société, chacun autorisé séparément et avec droit de substitution, les pouvoirs les plus étendus nécessaires ou utiles à l'exécution des résolutions adoptées ;
- au notaire qui passera l'acte, de tous les pouvoirs aux fins de publication et de dépôt de l'acte.

MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS ET CONDITIONS D'ADMISSION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les documents suivants sont disponibles au siège de la Société ainsi que sur son site internet www.abo-group.eu (section investisseurs, informations aux actionnaires) :

- la présente convocation ;
- la procuration et le bulletin de vote ;
- des informations complémentaires sur le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et le droit de poser des questions écrites ;
- l'ordre du jour complété (le cas échéant) ;
- les propositions de résolutions soumises (le cas échéant).

Pour être admis à l'assemblée générale, les détenteurs de titres doivent se conformer aux dispositions suivantes :

1. Date d'enregistrement

Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement ont le droit de participer et de voter à l'assemblée générale. Cela implique que les titres sont inscrits à leur nom à la date d'enregistrement, c'est-à-dire le 12 décembre 2024 à 24.00 heures, soit dans les registres des titres nominatifs de la Société pour les actions, soit sur un compte auprès d'un teneur de compte agréé ou auprès d'un organisme de liquidation pour les actions dématérialisées.

2. Rapport

En outre, les actionnaires dont les titres sont enregistrés à la date d'enregistrement du 12 décembre 2024 doivent notifier à la Société, au plus tard le 20 décembre 2024 à 17.00 heures, qu'ils souhaitent participer à l'assemblée générale comme suit :

- les propriétaires de titres nominatifs doivent indiquer par écrit qu'ils souhaitent assister à l'assemblée générale, ainsi que remplir et remettre à la Société le formulaire de vote joint à leur convocation individuelle ;
- les propriétaires de titres dématérialisés doivent déposer un certificat, émis par un teneur de compte reconnu ou par un organisme de liquidation, confirmant l'indisponibilité de leurs titres dématérialisés jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire incluse, ainsi que remplir et remettre à la Société une copie du bulletin de vote.

3. Proxies

Les titulaires d'actions nominatives qui souhaitent voter par procuration doivent remplir le formulaire de procuration joint à leur convocation individuelle et le remettre à la Société au plus tard le 20 décembre 2024 à 17.00 heures.

Les propriétaires d'actions dématérialisées qui souhaitent voter par procuration doivent remplir un exemplaire du formulaire de procuration et le remettre à la Société au plus tard le 20 décembre 2024 à 17.00 heures, accompagné du certificat mentionné ci-dessus.

4. Le droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent soumettre des questions écrites au conseil d'administration avant l'assemblée générale en les envoyant à la Société au plus tard le 20 décembre 2024 à 17 heures.

5. Ajout de points à l'ordre du jour et de propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires qui détiennent ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent ajouter des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale et soumettre des propositions de résolution en relation avec les points inclus ou à ajouter à l'ordre du jour, par notification écrite à la Société au plus tard le 4 décembre 2024. Le cas échéant, la Société publiera un nouvel ordre du jour au plus tard le 11 décembre 2024.

6. Adresse de la Société - documents - informations

Toutes les notifications à la Société concernant cette invitation doivent être adressées à : ABO-Group, Assemblée Générale, Derbystraat 255, 9051 Gent (SDW), Belgique, ou par e-mail à investors@abo-group.eu.

Toute date mentionnée dans le présent avis de convocation est la dernière date à laquelle la notification concernée doit être reçue par la Société. Tous les documents et autres informations nécessaires à l'assemblée générale sont disponibles au siège social et sur le site web (www.abo-group.eu).

Gand, le 25 novembre 2024, pour le conseil d'administration de la Société,

L' Administrateur Délégué,
Frank De Palmenaer